

Image not found or type unknown



Récupère pension alimentaire

Par **Angue**, le **13/10/2022** à **23:21**

Bonjour,

j'ai eu une première conciliation qui dit que Monsieur doit une pension alimentaire pour ma fille

il a fait appel de cette décision. Il a été débouté. Depuis la première décision il n'a jamais rien payé, nous avons vendu récemment un bien en commun, il a été assez virulent du coup nous avons décidé de consigner les sommes

Puis-je avec l'aide d'un huissier récupérer la dettes

bien cordialement